

Thérapies manuelles

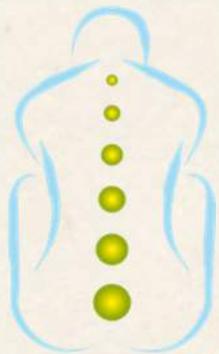
Ostéopathie, chiropratique, réflexologie

L'ostéopathie

Créée le 22 juin 1874 par le médecin américain Andrew Taylor Still (1828-1917), l'ostéopathie est fondée sur des techniques manuelles visant à prévenir ou remédier à des troubles fonctionnels du corps humain, notamment diagnostiquer et traiter les dérangements articulaires et la mobilité des tissus ainsi que leurs conséquences locales et à distance. C'est pourquoi l'anamnèse et l'examen clinique permettent au praticien de comprendre l'état général du patient dans sa globalité.

Plus de 17 000 personnes exercent l'ostéopathie en France, pour harmoniser le niveau de la formation des praticiens, le Ministère de la Santé a fixé par décrets de nouveaux critères permettant aux établissements d'obtenir un agrément et de dispenser une formation officielle en ostéopathie avec une mise en œuvre pour la rentrée 2015 (JO du 14/09 et 14/12/2014).

La chiropratique ou chiropraxie



Proche de l'ostéopathie dans son origine et sa pratique, la chiropratique (du grec *kheir*, main, et *praktikos*, mise en action) vise à prévenir, déceler et traiter les troubles neuro-musculo-squelettiques en particulier de la colonne vertébrale et des lombaires par des manipulations très rapides et précises sur un segment délimité.

La réflexologie plantaire ou palmaire

Chaque partie du corps ou chaque organe trouve une correspondance dans une zone particulière des pieds ou des mains. Un massage spécifique appliqué alors sur ces zones permettrait ainsi de localiser et dissiper les tensions afin de rétablir l'équilibre du corps. Il existe d'autres variantes de cette technique notamment l'auriculothérapie où l'oreille peut être stimulée également à l'aide d'aiguilles.

